

*Assistance à l'agriculture des Prairies—Loi*

public sera alors perdu et les voies de communication de part et d'autres seront bloquées. Nous ne devons pas ainsi porter atteinte à la confiance accordée par le public.

En guise de conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais vous dire à quel point, j'en suis venu à connaître la brigade de police de l'endroit où j'habite, à Oakville, dans la circonscription de Halton. En leur apportant ma collaboration, j'en suis venu à éprouver beaucoup de respect pour ces policiers et je me suis rendu compte que certains de leurs problèmes et de leurs préoccupations ont trait à la lutte contre le crime organisé et à l'obtention de bons renseignements—c'est-à-dire des renseignements confidentiels. Je comprends parfaitement leur sentiment sur des documents législatifs sur la paix et la sécurité, tel que le bill C-51 dont la Chambre est saisie et en particulier les passages de ce bill ayant trait aux écoutes téléphoniques.

Je connais ces policiers depuis leur très jeune âge et je sais que ce sont des gens très intègres, sensibles et discrets et pourtant dans ce cas particulier, ils demandent avec insistance que leur député au Parlement intervienne, entre autres, pour s'assurer qu'on leur laisse suffisamment de pouvoirs pour effectuer leur travail. Les écoutes téléphoniques et la surveillance électronique sont autant de moyens qui les aident dans leur lutte contre certains milieux très puissants ou certains domaines très compliqués du crime organisé et ces mêmes moyens les aident à assurer la protection de la société canadienne. Je vois un parallèle dans ce cas-ci, et c'est pourquoi je trouve le débat d'aujourd'hui si intéressant. Ces cas sont semblables et j'intercède sans hésiter en faveur d'une certaine restriction raisonnable et sensée de l'accès à l'information, pour que nos organismes chargés d'appliquer la loi puissent bien exercer leurs fonctions en notre nom.

Merci, monsieur l'Orateur, et je veux remercier encore une fois le député de Red Deer.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, le député de Halton (M. Philbrook) a qualifié de question technique cette motion portant production de documents. Il a donné une explication qui conviendrait à un avocat frais émoulu de l'école de droit.

**M. Philbrook:** Ce n'est pas mal pour un médecin.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Je pense que les avocats et les médecins ont appris que ce qui rapporte le plus c'est le baratin. Évoquer à la Chambre toutes les traditions de la procédure parlementaire comme prétexte pour ne pas donner suite à la motion du député de Red Deer (M. Towers) est un exploit qui exige du franc-parler. Je voudrais faire comprendre au député de Halton qu'il devrait tenir compte des faits et décider dans cette zone toujours grise si la réponse de nature strictement technique qu'il a donnée à un problème technique ne cache pas une sombre manigance.

● (1720)

Voici les faits, monsieur l'Orateur.

**M. Lee:** Oui, c'est ça: les faits d'abord.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** J'ai ici un document dont je vais verser le texte au hansard. Le député de

[M. Philbrook.]

Red Deer demande des renseignements. Dans ce cas-ci, nous savons ce que nous voulons, et nous savons ce que contient le document. Mais là n'est pas la question. Le document que j'ai ici vient de la cour en Saskatchewan. Permettez-moi de le situer.

Pendant la campagne électorale de 1974, des partisans du parti libéral, employés d'un organisme gouvernemental, le Conseil de revision chargé de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, se sont livrés à certaines activités politiques dans l'espoir de faire élire des députés libéraux au Parlement dans les trois provinces de l'Ouest. Sachant ce qui se passait, j'ai demandé à des collègues à la Chambre et à un député néo-démocrate de surveiller les choses. Effectivement, ces bons routiers libéraux se sont fourvoyés. Monsieur l'Orateur, ils ne travaillaient pas pour l'amour du parti libéral, mais pour faire de l'argent. Et quelle était la source de cet argent? Non pas le contribuable canadien mais un fonds appartenant aux cultivateurs. L'argent s'y accumulait depuis des années au taux de 1 p. 100 des ventes de grains aux éleveurs.

**M. Paproski:** Quelqu'un faisait des tours de passe-passe.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** C'est cette somme de 11 millions de dollars qui devait servir à payer ces gens-là. On devait les rembourser en puisant dans la caisse. Au lendemain des élections, plusieurs d'entre eux, cinq dont nous sommes sûrs en tout cas, ont demandé à leur surveillant de leur rembourser leurs dépenses. Les surveillants ont refusé pour la bonne raison qu'ils avait reçu une directive, tout comme les intéressés d'ailleurs, disant qu'il était interdit de s'adonner à des activités à caractère politique pendant la période qui précédait immédiatement les élections. Ces gens-là ne tinrent pas compte de la directive en question; d'autres en sont témoins. Devant le refus de leurs surveillants ils dirent, à ces derniers ou peut-être à un autre employé du bureau, qu'ils allaient appeler quelqu'un à Regina, un homme qui avait été nommé par le gouvernement actuel et qui est maintenant au Conseil privé de Sa Majesté. Celui-ci leur a dit de ne pas tenir compte de l'avis du surveillant et de lui envoyer directement les formules de remboursement, ajoutant qu'il savait que la présentation de ces formules était une question de pure forme et qu'elles n'étaient pas valides mais qu'il les signerait et qu'ils recevraient leur argent. Ils reçurent effectivement leur argent.

Si vous consultez le compte rendu de la Chambre, vous vous apercevrez que le député de Red Deer dans une très grande mesure, et moi-même dans une moindre mesure, avons beaucoup insisté pour signaler l'affaire à l'attention de l'Auditeur général. Celui-ci a réagi immédiatement. Son personnel s'est rendu sur les lieux, a pénétré de force dans les locaux et a photographié les documents en question. Le député de Red Deer et d'autres députés ont exercé des pressions pour que l'escouade anti-fraude de la GRC en soit saisie. Le député a agi on ne peut plus honorablement et on ne peut plus légalement. Il a dit que les Canadiens devraient être protégés contre les méfaits que certains commettent en période électorale. Il s'est élevé contre le fait qu'on utilise l'argent des agriculteurs, détenu en fidéicommiss, pour régler les méfaits de ces charlatans de la politique.